

Cote du document: EB 2015/115/R.8  
Point de l'ordre du jour: 6 a) iii)  
Date: 12 août 2015  
Distribution: Publique  
Original: Français

F



Investir dans les populations rurales

## Rapport du Président

### Proposition de prêt et don à la République de Madagascar pour le Projet d'appui au développement de Menabe et Melaky – Phase II (AD2M-II)

#### Note pour les représentants au Conseil d'administration

##### Responsables:

##### Questions techniques:

Ghachem Kadari  
Chargé de programme de pays  
par intérim  
téléphone: +261 333771769  
courriel: g.kadari@ifad.org

Haingo Rakotondratsima  
Chargé d'appui au programme de pays  
téléphone: +261 331530470  
courriel: h.rakotondratsima@ifad.org

##### Transmission des documents:

Alessandra Zusi Bergés  
Responsable du Bureau des organes  
directeurs  
téléphone: +39 06 5459 2092  
courriel: gb\_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent quinzième session  
Rome, 15-16 septembre 2015

---

Pour: Approbation

## Table des matières

### Sigles et acronymes

Carte de la zone du projet	i
Résumé du financement	ii
Recommandation pour approbation	1
I. Contexte stratégique et justification	1
A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural	1
B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats	2
II. Description du projet	2
A. Zone d'intervention et groupe cible	2
B. Objectifs de développement du projet	2
C. Composantes/résultats	2
III. Exécution du projet	3
A. Approche	3
B. Cadre organisationnel	4
C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs	4
D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance	4
E. Supervision	5
IV. Coût, financement et avantages du projet	5
A. Coût du projet	5
B. Financement du projet	5
C. Résumé des avantages et analyse économique	6
D. Durabilité	6
E. Identification et atténuation des risques	7
V. Considérations d'ordre institutionnel	7
A. Respect des politiques du FIDA	7
B. Alignement et harmonisation	7
C. Innovations et reproduction à plus grande échelle	7
D. Participation à l'élaboration des politiques	8
VI. Instruments et pouvoirs juridiques	8
VII. Recommandation	8

### Appendices

I. Accord de financement négocié	1
II. Cadre logique	12

## Sigles et acronymes

AD2M	Projet d'appui au développement de Menabe et Melaky
ASAP	Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne
COSOP	Programme d'options stratégiques pour le pays
EAF	Exploitation agricole familiale
PTBA	Plan de travail et budget annuel
S&E	Suivi-évaluation
TRE	Taux de rentabilité économique
UGP	Unité de gestion du projet

## Carte de la zone du projet



Source: FIDA – 30/04/2015

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

# République de Madagascar

## Projet d'appui au développement de Menabe et Melaky – Phase II (AD2M-II)

### Résumé du financement

<b>Institution initiatrice:</b>	Ministère de l'agriculture
<b>Emprunteur/bénéficiaire:</b>	République de Madagascar
<b>Organisme d'exécution:</b>	Ministère de l'agriculture
<b>Coût total du projet:</b>	56,7 millions d'USD
<b>Montant du prêt du FIDA:</b>	24,5 millions de DTS (équivalant approximativement à 34,4 millions d'USD)
<b>Montant du don du Fonds fiduciaire du Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP) du FIDA:</b>	4,2 millions de DTS (équivalant approximativement à 6,0 millions d'USD)
<b>Conditions du prêt du FIDA:</b>	Particulièrement favorables: délai de remboursement de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de 0,75% l'an
<b>Cofinanceur:</b>	Fonds de l'OPEP pour le développement international (Fonds de l'OPEP)
<b>Montant du cofinancement:</b>	7,5 millions d'USD
<b>Conditions du cofinancement:</b>	100% prêt
<b>Contribution de l'emprunteur/du bénéficiaire:</b>	7,7 millions d'USD
<b>Contribution des bénéficiaires:</b>	1,2 million d'USD
<b>Institution chargée de la préévaluation:</b>	FIDA
<b>Institution coopérante:</b>	Supervision directe par le FIDA

## Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de prêt et don à la République de Madagascar pour le Projet d'appui au développement de Menabe et Melaky – Phase II, telle qu'elle figure au paragraphe 45.

## Proposition de prêt et don à la République de Madagascar pour le Projet d'appui au développement de Menabe et Melaky – Phase II (AD2M-II)

### I. Contexte stratégique et justification

#### A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural

1. À Madagascar, le secteur agricole, pilier de l'économie du pays, contribue au PIB à hauteur de 30% (2009)<sup>1</sup>; il représente 30 à 40% du montant des exportations et emploie 80% des familles malgaches réparties dans environ 2,5 millions d'exploitations agricoles familiales (EAF). Les trois sous-secteurs – agriculture, élevage et pêche – sont des domaines pivots pour la réduction de la pauvreté et l'amélioration de la sécurité alimentaire. Ils englobent 75% de la population nationale, 86% de l'ensemble des emplois et 60% des jeunes. La riziculture constitue la principale activité économique, dont 10 millions d'habitants environ tirent leurs revenus. Elle est pratiquée par 86% des ménages ruraux, couvre en moyenne 40% des surfaces cultivées et représente 37% des revenus agricoles.
2. Avec un taux de croissance annuel moyen de 1,5%, la performance du secteur reste faible et constitue l'une des causes majeures de la pauvreté rurale. Elle résulte entre autres de l'atomisation de la production, de la faible productivité, de l'insécurité en milieu rural, de la surexploitation des ressources naturelles, de la vulnérabilité aux aléas naturels (cyclones, sécheresses et inondations), et des contraintes d'accès aux opportunités économiques et commerciales (enclavement, vétusté des infrastructures, et difficulté d'accès aux marchés agricoles et à la finance rurale).
3. La crise de 2009-2013 a eu des répercussions négatives au niveau socioéconomique et, partant, une aggravation de la pauvreté, surtout de l'extrême pauvreté. Les effets de cette crise ont été exacerbés par la suspension de l'aide extérieure, qui représente globalement la moitié du budget du pays. Cinq années de transition et d'instabilité politique ont entraîné une baisse de la productivité agricole, aggravée en 2012 et 2013 par l'invasion acridienne qui a détruit jusqu'à 50% des cultures vivrières et par la sécheresse aiguë qui, dans la plupart des régions, a eu un impact négatif sur la production agricole. En 2012, le seuil national de pauvreté<sup>2</sup> – 0,67 USD par personne et par jour – se situait largement au-dessous du seuil international fixé à 2 USD. Selon le document du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) 2015-2019, l'incidence de la pauvreté reste élevée (en 2012, 71,5% de la population vivait au-dessous du seuil de pauvreté).
4. En 2010, 35% des ménages malgaches vivaient dans l'insécurité alimentaire, contre 25% en 2005. La malnutrition aiguë touche 8,6% des enfants de moins de 5 ans, dont 1,4% avec une forme sévère. Madagascar est l'un des quatre pays au monde présentant le plus fort taux de malnutrition chronique (47,3%), et le 15<sup>e</sup> pays en termes de nombre d'enfants atteints (2 millions).

<sup>1</sup> Source: Economist Intelligence Unit, Country report, décembre 2009.

<sup>2</sup> Selon l'Institut national des statistiques (INSTAT 2013).

## B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats

5. Cette deuxième phase du projet AD2M se justifie à trois égards: i) enjeux macroéconomiques; ii) enjeux sectoriels; et iii) contribution à la réalisation des objectifs de développement.
6. Au regard de la performance d'AD2M-I, des opportunités et des potentialités agroéconomiques sont encore non valorisées. Il s'avère important: i) de reproduire les bonnes pratiques à plus grande échelle; et ii) de consolider les acquis du projet, et ce dans le cadre de l'allocation financière au titre du cycle 2013-2015 du Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP). Cette deuxième phase satisfait à tous les critères requis pour pouvoir bénéficier d'un financement du FIDA.
7. Afin d'atténuer les risques que les conditions hydro-pluviométriques aléatoires représentent pour les systèmes productifs et les populations de Menabe et Melaky, le Fonds fiduciaire du Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP) fournira un appui à AD2M-II par le biais de la mise en œuvre d'une stratégie axée sur la gouvernance des risques climatiques, et donnera une valeur ajoutée aux activités de résilience et d'adaptation qui seront développées au cours de cette deuxième phase.

## II. Description du projet

### A. Zone d'intervention et groupe cible

8. La zone d'intervention d'AD2M-II est la même que celle de la première phase, à savoir les régions de Menabe et Melaky, compte tenu: i) de l'existence d'importantes potentialités agroéconomiques encore non valorisées; ii) de la faible couverture<sup>3</sup> des communes de ces régions durant la première phase du projet; et iii) de l'économie d'échelle recherchée en termes de coûts d'approche et d'intervention. Le rayon d'action du projet sera élargi – de 19 à 44 communes réparties dans sept districts (voir l'appendice II).
9. Le groupe cible sera constitué comme suit: i) 35 000 nouveaux ménages, bénéficiaires directs, appartenant à l'une des trois catégories d'EAF; et ii) 22 000 ménages ayant bénéficié de la première phase et qui tireront encore parti d'activités transversales de consolidation. Les activités mises en œuvre dans le cadre du projet cibleront au total 57 000 ménages – petits producteurs agricoles et promoteurs ruraux d'initiatives économiques exerçant leurs activités au sein des pôles de production et des communes qui y sont rattachées. Le nombre de bénéficiaires est estimé à 342 000 personnes, soit 58% de la population totale (586 000 personnes environ) vivant dans les 44 communes de la zone d'intervention.

### B. Objectifs de développement du projet

10. Les objectifs d'AD2M-II sont en harmonie avec ceux du programme d'options stratégiques du pays (COSOP) 2015-2019. L'objectif général est de favoriser l'amélioration durable des revenus et de la sécurité alimentaire des exploitants agricoles des régions de Menabe et Melaky. Ses objectifs spécifiques sont les suivants: i) la reproduction à plus grande échelle de systèmes de production des EAF performants et résilients au changement climatique; et ii) le renforcement de l'accès des producteurs à des marchés rémunérateurs dans le cadre de filières prioritaires.

### C. Composantes/résultats

11. Les composantes techniques du projet sont révisées comme suit: i) promotion de systèmes de production performants et résilients au changement climatique; et ii) appui à l'accès aux marchés et aux opportunités économiques.

<sup>3</sup> 19 communes couvertes par AD2M-I sur les 88 que comptent les deux régions.

12. Les principaux résultats attendus sont l'amélioration de la maîtrise de l'eau et du bilan hydrique des parcelles grâce à la réhabilitation de 9 120 hectares de périmètres hydroagricoles ou à l'aménagement de 6 470 hectares de nouvelles terres, ce qui se traduira, dans les 44 communes concernées, par un accroissement notable de l'adoption de différentes pratiques améliorées et résilientes et par l'augmentation significative des rendements et de la production.
13. En matière de sécurisation foncière, les résultats attendus sont la mise en place de structures et d'instances pérennes d'administration foncière au niveau communal ou intercommunal (20 guichets fonciers, Centre de ressources et d'information foncière, etc.), et la garantie des droits fonciers des petits exploitants agricoles pour accroître leurs investissements et améliorer leurs modes de production, leurs rendements et leurs revenus.
14. En termes d'approvisionnement en intrants et petit matériel agricole, le résultat escompté est une production de 250 tonnes de semences par les nouveaux paysans multiplicateurs de semences, la viabilité de leur activité et leur insertion dans des réseaux semenciers régionaux et nationaux, ainsi que la diffusion d'intrants et de matériel performants répondant aux exigences des EAF.
15. Dans le domaine de la commercialisation, 48 groupements de producteurs seront organisés afin d'être en mesure de négocier et d'honorer des contrats de production, et 30% de la production sera vendue sur la base de relations contractuelles écrites ou orales.
16. En ce qui concerne la finance rurale, huit nouvelles caisses opérationnelles seront créées et 8 800 personnes bénéficieront de crédits, dont au moins 1 000 pour le crédit "avec éducation", 3 200 pour le crédit "grenier commun villageois" et 4 000 pour le crédit productif.
17. Les organisations paysannes seront opérationnelles et offriront à leurs membres des services qu'ils ne peuvent pas assurer individuellement, notamment en matière d'approvisionnement collectif en intrants.
18. Des sites d'éducation nutritionnelle et des potagers familiaux seront mis en place, contribuant ainsi à une alimentation plus équilibrée pour au moins 1 000 EAF vulnérables comptant des enfants de moins de 5 ans.
19. Quatre cents microprojets seront mis en œuvre en faveur des ménages les plus vulnérables intervenant dans la gestion des ressources naturelles et la gestion des terroirs villageois pour la mise à l'échelle, au niveau des communautés villageoises, d'actions collectives de lutte contre la déforestation et la dégradation de l'environnement dans une optique de gestion participative des ressources naturelles.

### III. Exécution du projet

#### A. Approche

20. L'adoption de l'approche dite des "pôles de production", largement utilisée dès l'examen à mi-parcours d'AD2M-I, se justifie pleinement dans la zone d'intervention du projet. Elle doit évoluer vers des pôles de développement agricole qui constitueront la clé de voûte de cette deuxième phase. Il s'agit d'une approche qui s'articule, dans les bassins prioritaires, autour de la concentration<sup>4</sup> d'investissements productifs, de l'appui aux services agricoles et du renforcement de l'accès aux marchés. Elle s'inscrit dans le droit fil de la logique d'intervention affinée au cours de la première phase, intégrant l'aménagement d'infrastructures productives et l'extension des terres cultivables, la promotion d'une agriculture paysanne plus performante et axée sur le marché, et l'organisation des producteurs. La résilience des systèmes de culture au changement climatique constitue une dimension qui

---

<sup>4</sup> Et ce dans le contexte d'une zone d'intervention vaste et enclavée mais à forte potentialité, compte tenu des ressources financières limitées.

devra être renforcée durant la deuxième phase. L'approche restera participative et inclusive.

21. Le financement octroyé au titre de l'ASAP servira à consolider les acquis du projet AD2M-I en termes de résilience de l'agriculture, et à y ajouter les dimensions manquantes dans tous les pôles en termes de sécurisation à long terme des investissements. Le financement ASAP permettra notamment d'appuyer les activités de renforcement de la production et de la productivité qui sont les plus susceptibles de résister à l'impact du changement climatique à long terme tout en générant des avantages socioéconomiques immédiats.

## B. Cadre organisationnel

22. Le projet restera sous l'autorité du Ministère de l'agriculture, principal organisme d'exécution. Les organes chargés de l'orientation et du pilotage du projet seront maintenus: i) le comité national de pilotage (CNP), qui veillera à l'alignement du projet sur les stratégies du pays; et ii) les comités régionaux d'orientation et de suivi (CROS), qui s'assureront notamment de la conformité des plans de travail et budgets annuels (PTBA) aux priorités régionales du Menabe et du Melaky. La coordination et la gestion continueront d'être assurées par l'unité de gestion du projet (UGP) en place, dont les effectifs actuels seront renforcés pour tenir compte des contraintes liées à l'extension aux nouvelles communes (enclavement, pôles, etc.). Une évaluation annuelle de la performance du personnel du projet et des partenaires ONGT (organisation non gouvernementale de terrain) de terrain sera effectuée sur la base des attributions et des objectifs assignés dans les PTBA.

## C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs

23. L'UGP assurera la consolidation des PTBA préparés selon les normes établies et dans les délais impartis. Elle sera chargée de l'exécution du projet et sera responsable de l'organisation et du secrétariat des réunions du CROS et du CNP. Le PTBA sera approuvé par le CNP et transmis au FIDA pour approbation avant que ne soient effectués les premiers décaissements au titre du don ASAP et du prêt du FIDA.
24. Le système de suivi-évaluation (S&E) reposera sur un suivi en interne systématique et permanent, s'agissant non seulement de contrôler la mise en œuvre des activités prévues dans les PTBA, mais surtout de veiller à l'obtention des différents résultats figurant dans le nouveau cadre logique du projet. Un spécialiste en adaptation au changement climatique possédant des compétences en termes de système d'information géographique (SIG) et de champs-écoles paysans participatifs sera recruté (sur financement ASAP) et servira de ressource clé tout au long du projet. Le système sera alimenté par des activités de cartographie participative et la participation des champs-écoles paysans. Pour la deuxième phase du projet, l'enquête de référence correspondra aussi à l'étude d'impact pour l'évaluation de la première phase.
25. Un plan de S&E sera développé afin d'améliorer la coordination et la conduite des activités. Le manuel de S&E du projet sera révisé à la lumière des nouvelles dispositions et des différentes améliorations à apporter au S&E. Le suivi sera participatif pour faciliter le transfert des activités aux populations et le renforcement de leur aptitude en termes d'autogestion du développement.

## D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

26. Le manuel des procédures administratives, financières et comptables élaboré durant la première phase sera revu et mis à jour. Les procédures applicables seront celles déjà en vigueur, complétées le cas échéant. La gestion financière et comptable du projet obéira aux règles et pratiques en vigueur à l'heure actuelle et applicables à tous les projets financés par le FIDA à Madagascar. Le logiciel de comptabilité en place sera mis à jour et le personnel comptable sera formé. Les aspects relatifs à la

gestion financière et aux flux de fonds sont détaillés à l'appendice 7 "Gestion financière et dispositifs de décaissement" du rapport de conception.

27. Durant la deuxième phase, les procédures de passation des marchés seront identiques à celles déjà utilisées dans le cadre d'AD2M-I, dans le respect des règles et dispositions générales en vigueur dans ce domaine à Madagascar et au FIDA.

#### E. Supervision

28. La Division Afrique orientale et australe du FIDA supervisera directement le projet. À la fin de la troisième année, un examen à mi-parcours sera mené conjointement par le FIDA et le Gouvernement malgache. Le plan de supervision est fourni à l'appendice 6 du rapport de conception.

## IV. Coût, financement et avantages du projet

### A. Coût du projet

29. Le coût total du projet, y compris les imprévus matériels et financiers, pour la période 2016-2022 est estimé à 56,7 millions d'USD.
30. Les coûts de la composante 1 "promotion de systèmes de production performants et résilients au changement climatique" s'élèvent à environ 40,8 millions d'USD, soit 72% du coût total; ceux de la composante 2 "appui à l'accès aux marchés et aux opportunités économiques" s'élèvent à 7,0 millions d'USD, soit 12% du coût total; et les coûts du dispositif de "coordination, gestion et suivi-évaluation" s'élèvent à 8,9 millions d'USD, soit 16% du coût total.

Tableau 1

#### Coût du projet par composante et par source de financement (en millions d'USD)<sup>1</sup>

Composante	Prêt du FIDA	Don ASAP	Fonds de l'OPEP	Bénéficiaires	Gouvernement	Total
	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant
1. Promotion de systèmes de production performants et résilients au changement climatique	20,2	5,8	7,5	1,2	6,1	40,8
2. Appui à l'accès aux marchés et aux opportunités économiques	6,1	-	-	-	1,0	7,0
3. Coordination, gestion et suivi-évaluation	8,1	0,2	-	-	0,5	8,9
<b>Total</b>	<b>34,4</b>	<b>6,0</b>	<b>7,5</b>	<b>1,2</b>	<b>7,7</b>	<b>56,7</b>

### B. Financement du projet

31. Le projet sera financé comme suit: i) un prêt du FIDA de 34,4 millions d'USD (60,7%); ii) un don ASAP de 6 millions d'USD (10,6%); iii) un cofinancement du Fonds de l'OPEP de 7,5 millions d'USD (13,2%); iv) une contribution du Gouvernement malgache de 7,7 millions d'USD (13,5%); et v) une contribution des bénéficiaires de 1,2 million d'USD (2%).

Tableau 2  
**Coût du projet par catégorie de dépenses et par source de financement**  
(en millions d'USD)

Catégorie de dépenses	Prêt du FIDA		Don ASAP		Fonds de l'OPEP		Bénéficiaires		Gouvernement		Total
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	
1. Consultants	9,9	87,7	0,7	6,6	-	-	-	-	0,7	5,8	11,3
2. Travaux	11,3	42,0	1,7	6,5	7,5	27,9	1,2	4,3	5,2	19,3	26,9
3. Équipement et matériel	5,2	62,6	1,7	20,3	-	-	-	-	1,4	17,1	8,3
4. Formation	2,6	60,5	1,7	39,5	-	-	-	-	0		4,3
5. Traitements/indemnités	4,0	95,7	0,1	3,3	-	-	-	-	0,04	0,9	4,2
6. Fonctionnement	1,4	80,0	-	-	-	-	-	-	0,30	20,0	1,7
<b>Total</b>	<b>34,4</b>	<b>60,7</b>	<b>6,0</b>	<b>10,6</b>	<b>7,5</b>	<b>13,2</b>	<b>1,2</b>	<b>2,0</b>	<b>7,7</b>	<b>13,5</b>	<b>56,7</b>

### C. Résumé des avantages et analyse économique

32. Sur la base des hypothèses retenues, le taux interne de rentabilité économique (TRE) du projet est de 14,75%. Ce taux, largement supérieur au coût d'opportunité du capital (8,2%), est satisfaisant vu qu'une partie des bénéfices additionnels n'a pas été considérée. Il s'agit notamment des avantages générés par les activités d'appui (construction, équipement, formation) et des avantages dérivant de l'appui fourni en termes d'assistance technique, de formation, d'information et de sensibilisation. En outre, les avantages liés à l'amélioration de la sécurisation foncière, suite notamment aux investissements relatifs aux plans locaux d'occupation foncière, aux diagnostics sociofonciers, à la médiation foncière pour l'attribution de nouvelles parcelles, au renforcement des guichets fonciers et des compétences des partenaires et à la formation dispensée, à la réduction des coûts de transaction du fait de l'amélioration de l'accès aux services financiers et aux technologies, et à l'amélioration des conditions de vie, d'hygiène et de nutrition du groupe cible du projet, n'ont pas été pris en compte dans la mesure où ils sont difficilement quantifiables.
33. En conclusion, le TRE est robuste par rapport aux variations des coûts et des bénéfices, et reste toujours d'un niveau acceptable vu qu'il ne prend pas en compte certains avantages directs et indirects. Calculée sur une durée de vie économique longue (20 ans), l'analyse de sensibilité permet d'apprécier les risques qui peuvent entraver l'exécution du projet AD2M-II par suite d'une évolution défavorable de la conjoncture économique et financière, notamment une hausse des prix. Dans le cas d'une conjoncture favorable au projet, notamment une augmentation des bénéfices ou une diminution des coûts, le TRE serait toujours supérieur au taux de base de 14,75%.

### D. Durabilité

34. Dès le démarrage de la deuxième phase, l'UGP préparera également une stratégie de retrait et la mettra en œuvre, avec le transfert des responsabilités aux structures appuyées par le projet, notamment les communes et les organisations paysannes. La stratégie de pérennisation s'appuie sur la responsabilisation des producteurs. La durabilité de la sécurisation foncière est garantie par son insertion dans le cadre d'une politique nationale volontariste et par l'institutionnalisation, à tous les niveaux, de structures décentralisées et de modalités précises de mise en œuvre. Elle reste toutefois tributaire de la pérennisation de ces structures, et plus particulièrement des guichets fonciers. La durabilité des aménagements hydroagricoles dépend principalement de la gestion et de l'entretien des réseaux d'irrigation. Le modèle simple, gravitaire, adopté pour les réseaux d'irrigation tient compte de la faible capacité technique de la structure de gestion, qui s'appuie essentiellement sur les usagers à travers les associations des usagers de l'eau qu'il convient d'impliquer dès

le début du projet, de renforcer et d'accompagner jusqu'au transfert de la gestion des périmètres.

## E. Identification et atténuation des risques

35. Les principaux risques sont liés à la gouvernance, à la dureté du climat et aux effets du changement climatique sur le capital productif et social des petits producteurs, à l'invasion acridienne et à l'insécurité physique (vols de bétail notamment). En ce qui concerne la gestion administrative et financière, le risque est jugé faible; le principal risque est toutefois lié à l'absence d'un système opérationnel d'audit interne des projets du FIDA à Madagascar. Un tableau détaillé des risques et des mesures d'atténuation est présenté au chapitre III.F. et à l'appendice 4 du rapport de conception.

## V. Considérations d'ordre institutionnel

### A. Respect des politiques du FIDA

36. La conception d'AD2M-II est en harmonie avec le mandat du FIDA et son Cadre stratégique 2011-2015. Les axes d'intervention d'AD2M-II s'inscrivent dans le droit fil du COSOP 2015-2019 pour Madagascar, notamment par rapport à l'objectif stratégique 1, à savoir la "diffusion à large échelle de systèmes de production performants et résilients au changement climatique".

### B. Alignement et harmonisation

37. Les objectifs d'AD2M-II sont en harmonie avec: i) la politique générale de l'État approuvée en mai 2014; ii) le Programme national de développement (2015-2019); iii) le Programme sectoriel pour l'agriculture, l'élevage et la pêche 2015-2025, fondé sur les priorités et engagements convenus entre les principaux groupes d'acteurs du secteur dans le cadre du Pacte national, qui marque l'adhésion officielle de Madagascar au Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine; et iv) la Politique nationale de lutte contre le changement climatique. Les objectifs d'AD2M-II sont conformes aux objectifs de l'UNDAF 2015-2019, dans la mesure où le projet contribuera à donner corps aux cinq piliers du développement économique et social.

### C. Innovations et reproduction à plus grande échelle

38. Au cours de la première phase, le projet a concouru à l'adoption de nombreuses innovations dans la zone d'intervention. Les résultats obtenus sont satisfaisants et ces innovations seront reproduites à plus grande échelle durant la deuxième phase: i) les champs-écoles paysans; ii) les techniques agroécologiques récemment introduites et vulgarisées par le projet à travers les champs-écoles paysans; iii) la culture d'intersaison pour les petits agriculteurs vulnérables ne disposant pas de parcelles irriguées; et iv) l'approche opérationnelle combinée avec la fiscalité, le recensement et la certification dans les guichets fonciers appuyés par le projet.
39. Le processus d'apprentissage sera poursuivi, notamment à travers la capitalisation et la systématisation des expériences et les échanges avec d'autres acteurs du développement rural, en particulier les projets financés par le FIDA et par d'autres partenaires techniques et financiers (PAPRIZ pour l'Agence japonaise de coopération internationale, PURSAPS de la Banque mondiale). Le projet bénéficiera des savoirs générés sur des thématiques similaires abordées avec succès par d'autres projets dans le pays: i) l'accès aux marchés et la commercialisation (PPRR et Programme de soutien aux pôles de microentreprises rurales et aux économies régionales [PROSPERER]); et ii) le conseil agricole et le renforcement des organisations professionnelles.
40. L'adaptation au changement climatique figure aussi parmi les thématiques clés, et le financement ASAP contribuera à renforcer les actions spécifiques ayant trait à la résilience des producteurs face aux effets du changement climatique: les aménagements hydroagricoles, notamment les périmètres d'épandage des crues, le

reboisement, l'agroécologie ou encore les approches de gestion des ressources naturelles en général. La mise en œuvre du projet garantira aussi la création d'une base de savoir et de savoir-faire solide qui permettra de reproduire les actions et d'élargir l'application d'activités alternatives liées au renforcement de la résilience au changement climatique.

#### D. Participation à l'élaboration des politiques

41. Le projet AD2M-II est ancré dans l'économie et l'environnement institutionnel au niveau communal et régional. Il appuie la décentralisation et favorise l'organisation déconcentrée des acteurs locaux pour assurer la durabilité des investissements réalisés. Les actions relatives à la concertation sur les politiques, au renforcement des capacités, aux organisations paysannes, à la sécurisation foncière, à la finance rurale et à la gestion des savoirs sont prises en compte par le projet.

### VI. Instruments et pouvoirs juridiques

42. Un accord de financement entre la République de Madagascar et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti à l'emprunteur/au bénéficiaire. Une copie de l'accord de financement négocié figure à l'appendice I.
43. La République de Madagascar est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
44. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

### VII. Recommandation

45. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République de Madagascar un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant équivalant à vingt-quatre millions cinq cent mille droits de tirage spéciaux (24 500 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République de Madagascar un don au titre du Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne d'un montant équivalant à quatre millions deux cent mille droits de tirage spéciaux (4 200 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président  
Kanayo F. Nwanze

## Accord de financement négocié

Numéro du prêt: [introduire le numéro]

Numéro du don ASAP: [introduire le numéro]

Nom du Projet: Projet d'Appui au Développement du Menabe et Melaky – Phase II (AD2M-II) ("le Projet")

La République de Madagascar ("l'Emprunteur")

et

Le Fonds international de développement agricole ("le Fonds" ou "le FIDA")

et

Le Fonds fiduciaire pour le Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP) ("le Fonds fiduciaire ASAP")

(désigné individuellement par "la Partie" et collectivement par "les Parties")

conviennent par les présentes de ce qui suit:

### PREAMBULE

ATTENDU QUE le Fonds a accepté d'accorder un prêt à l'Emprunteur pour contribuer au financement du Projet, conformément aux modalités et conditions établies dans le présent Accord;

ATTENDU QUE, lors de sa cent cinquième session, le Conseil d'administration du Fonds a approuvé la proposition de création d'un Fonds fiduciaire pour le Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP) du FIDA aux fins du financement, sous forme de dons, d'éléments du portefeuille des projets et programmes financés par le FIDA, en vue de renforcer la capacité d'adaptation des petits paysans au changement climatique dans les cinq domaines correspondant aux principaux résultats du programme ASAP;

ATTENDU QU'il résulte, notamment, de ce qui précède que le Fonds ainsi que le Fonds fiduciaire ASAP ont accepté d'accorder un prêt et un don ASAP à l'Emprunteur pour contribuer au financement du Projet conformément aux modalités et conditions établies dans le présent Accord;

ATTENDU QUE l'Emprunteur a obtenu du Fonds de l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole (OPEP) pour le Développement International (le Fonds OPEP) un prêt pour contribuer au financement des infrastructures du Projet aux conditions et modalités qui sont indiquées dans un accord séparé conclu entre l'Emprunteur et le Fonds de l'OPEP.

EN FOI DE QUOI, les Parties conviennent par les présentes de ce qui suit:

## Section A

1. Le présent accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Projet et les dispositions relatives à l'exécution (annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (annexe 2), et les clauses particulières (annexe 3).
2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, amendées en avril 2014, et leurs éventuelles modifications postérieures ("les Conditions générales") sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent accord. Aux fins du présent accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.
3. Le Fonds accorde à l'Emprunteur un prêt et le Fonds Fiduciaire ASAP un don (l'ensemble constituant "le financement"), que l'Emprunteur utilise aux fins de l'exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent accord.
4. Pour les besoins du présent accord, le terme « Emprunteur » s'applique également à la République de Madagascar en tant que bénéficiaire du don.

## Section B

- 1 A. Le montant du prêt du Fonds est de vingt-quatre millions cinq cent mille droits de tirage spéciaux (24 500 000 DTS).  
B. Le montant du don du Fonds fiduciaire ASAP est de quatre millions deux cent quatre-vingt mille droits de tirage spéciaux (4 280 000 DTS).
- 2 Le prêt du Fonds est accordé à des conditions particulièrement favorables, soit une commission de service de 0,75% l'an et un délai de remboursement de 40 ans assorti d'une période de grâce de 10 ans.
3. L'exercice financier débute le 1<sup>er</sup> janvier et clôture le 31 décembre.
4. Le remboursement du principal et le paiement de la commission de service sont exigibles le 25 avril et le 25 octobre .
5. Deux comptes désignés libellés en dollars des Etats-Unis (USD) destinés à recevoir les fonds provenant du prêt du Fonds et du don du Fonds fiduciaire ASAP sont ouverts au nom de l'Emprunteur auprès de la Banque Centrale de la République de Madagascar.
6. L'Emprunteur fournit des fonds de contrepartie aux fins du Projet en monnaie locale pour un montant équivalent à 7,7 millions USD. Ces fonds représentent la contribution monétaire de l'Emprunteur au financement du Projet sur ses ressources propres internes, ainsi que l'ensemble des droits, impôts et taxes sur les biens et services grevant le Projet. Un compte de Projet sera ouvert en monnaie locale auprès du Trésor public ou d'un établissement bancaire acceptable pour le Fonds afin de recevoir la contribution monétaire de l'Emprunteur.

## Section C

1. L'agent principal du Projet est le Ministère en charge de l'Agriculture .
2. La date d'achèvement du Projet est fixée au septième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent accord.

## Section D

Le Fonds assure l'administration du prêt du Fonds et du don du Fonds fiduciaire ASAP et la supervision du Projet.

#### Section E

1. Le présent accord est soumis à la ratification de l'Emprunteur.
2. Toutes les communications ayant trait au présent accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour l'Emprunteur:

Ministère des Finances et du Budget  
B.P. 62, 101 Antananarivo  
République de Madagascar

Pour le FIDA:

Président  
Fonds international de développement agricole  
Via Paolo di Dono 44  
00142 Rome, Italie

Pour le fonds fiduciaire pour le Programme d'adaptation  
de l'agriculture paysanne (ASAP) :

Président du Fonds international de développement  
agricole  
En sa qualité de gestionnaire du fonds fiduciaire pour le  
Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP)  
Fonds international de développement agricole  
Via Paolo di Dono, 44  
00142 Rome, Italie

Le présent accord, en date du [introduire date], a été établi en langue française en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour l’Emprunteur.

REPUBLIQUE DE MADAGASCAR

---

Pour l’Emprunteur  
[introduire nom et titre]

FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

---

Kanayo F. Nwanze  
Président

FONDS FIDUCIAIRE POUR LE PROGRAMME D’ADAPTATION  
DE L’AGRICULTURE PAYSANNE

---

Kanayo F. Nwanze  
Président du Fonds international de développement  
agricole  
En sa qualité de gestionnaire du Fonds fiduciaire pour le  
Programme d’adaptation de l’agriculture paysanne (ASAP)

## Annexe 1

### Description du Projet et Dispositions relatives à l'exécution

#### I. Description du Projet

1. Zone du Projet. Le Projet interviendra dans les mêmes régions que le Projet d'Appui au Développement du Menabe et Melaky (AD2M) et élargira son champ d'action à 25 communes portant le nombre total de communes à 44.
2. Populations cibles. Le Projet ciblera les exploitations agricoles familiales (EAF) selon une typologie des EAF en trois niveaux, à savoir : i) les EAF de type 1 tournées vers le marché; ii) les EAF de type 2 en situation d'autosuffisance alimentaire; et iii) les EAF de type 3 conjoncturellement ou chroniquement déficitaires en produits vivriers, en conformité avec le COSOP et les documents de référence nationaux. La population cible comprend 57 000 ménages. Le Projet touchera environ 342 000 bénéficiaires directs.
3. Finalité. L'objectif global est de contribuer à l'amélioration durable des revenus et de la sécurité alimentaire des exploitations agricoles des régions du Menabe et Melaky.
4. Objectifs. Les objectifs spécifiques sont i) l'adoption à large échelle de systèmes de production des EAF performants et résilients au changement climatique et; ii) l'amélioration de l'accès des producteurs aux marchés rémunérateurs dans le cadre de filières prioritaires.
5. Composantes. Les objectifs du Projet sont structurés autour des trois composantes et sous-composantes suivantes :

#### Composante 1: Promotion des systèmes de production performants et résilients au changement climatique

La composante a pour objectif la valorisation durable des systèmes de cultures pratiqués sur les périmètres irrigués, les terres de baiboho et de tanety.

##### Sous composante 1.1 : Développement d'infrastructures productives résilientes

La sous-composante sera articulée autour de 2 volets :

- 1.1.1. Planification territoriale (plan communal de développement et schéma d'aménagement communal); et
- 1.1.2. Aménagements hydro-agricoles.

##### Sous composante 1.2 : Organisation et formation des producteurs

Les activités de la sous composante porteront sur l'appui à l'organisation et la formation des producteurs, notamment en ce qui concerne la gestion des moyens communs de production et l'éducation nutritionnelle.

##### Sous composante 1.3 : Appui aux services agricoles

La sous-composante sera articulée autour de 4 volets :

- 1.3.1. Sécurisation foncière;
- 1.3.2. Conseil agricole et appui à la gestion des ressources naturelles;

- 1.3.3. Appui à l'accès de proximité des producteurs aux intrants et petit matériel agricole; et
- 1.3.4. Microprojets aux plus vulnérables.

### Composante 2: Appui à l'accès aux marchés et aux opportunités économiques

La composante a pour objectifs de renforcer la viabilité économique des investissements réalisés au niveau des pôles par des actions d'accompagnement appropriés, tant en amont qu'en aval de la production.

Sous composante 2.1 : Infrastructures de désenclavement, stockage et valorisation des produits

La sous-composante sera articulée autour de 2 volets :

- 2.1.1 Infrastructures de désenclavement; et
- 2.1.2 Infrastructures de stockage et de valorisation des produits.

Il est envisagé dans le cadre de cette sous-composante l'amélioration de l'accès aux bassins de production, la consolidation et le développement du transport fluvial pour le désenclavement des bassins de production , ainsi que le renforcement de la chaîne post-récolte afin de consolider l'autonomie et la croissance économique des producteurs.

Sous composante 2.2 : Appui aux organisations paysannes, au partenariat organisations paysannes (OP)/ opérateurs de marché (OM) et accès aux services financiers

La sous-composante sera articulée autour de 2 volets :

- 2.2.1 Organisation professionnelle des producteurs et appui au partenariat OP/OM; et
- 2.2.2 Finance rurale.

Il est envisagé dans le cadre de cette sous-composante qu'environ 48 groupements de producteurs soient organisés et capables de négocier et honorer des contrats de production, que 30% de la production soit vendue sur la base de relations contractuelles écrites ou orales. En outre, il est envisagé que 8 nouvelles caisses deviennent opérationnelles et que 8 800 personnes bénéficient de crédits.

### Composante 3: Coordination, Gestion du Projet et suivi-évaluation

La coordination et la gestion restent assurées par l' unité de gestion du Projet (UGP) en place dans le cadre d'AD2M, dont l'effectif actuel sera complété pour prendre en considération les contraintes liées à l'extension dans les nouvelles communes dans le cadre du Projet.

Les procédures de gestion seront identiques à celles en vigueur dans le cadre d'AD2M et établies dans le manuel des procédures administratives, financières, budgétaires et comptables d'AD2M. Les procédures de passation de marché seront celles utilisées dans le cadre d'AD2M, conformément aux règles de passation de marchés du gouvernement et du Fonds.

Le système de suivi-évaluation sera fondé sur un suivi interne systématique et permanent, dans le but de suivre la mise en œuvre des activités prévues aux programmes de travail et budget annuels (PTBA), ainsi que l'obtention des différents résultats définis par le cadre logique du Projet. L'enquête de base du Projet correspondra à l'enquête d'impact pour l'évaluation d'AD2M, complétée par une enquête de situation

de référence dans les 25 communes additionnelles. Le don du Fonds Fiduciaire ASAP renforcera l'UGP à travers l'intégration du Système d'Information Géographique (SIG) comme espace de planification en finançant les renforcements de capacités et les équipements nécessaires. Le système sera alimenté à travers des activités de cartographie participative et l'implication des Champs Ecoles Paysans (CEP). La Cellule d'appui au programme FIDA (CAPFIDA) appuiera le Projet au niveau de la capitalisation des expériences et des savoirs, et de la consolidation des résultats au niveau du Programme-pays.

## II. Dispositions relatives à l'exécution

### A. ORGANISATION ET GESTION DU PROJET

#### 1. Agent principal du Projet

Le Ministère en charge de l'Agriculture de l'Emprunteur, en sa qualité d'Agent principal du Projet, assume l'entière responsabilité de l'exécution du Projet.

#### 2. Pilotage du Projet

Le pilotage du Projet est assuré à deux niveaux: national et régional. L'orientation et le pilotage du Projet sont maintenus à travers un Comité national de pilotage (CNP) et des Comités régionaux d'orientation et de suivi (CROS).

##### 2.1. Comité national de pilotage (CNP)

2.1.1. Établissement. Le CNP a été créé dans le cadre de l' AD2M. Il se réunira en séance ordinaire deux fois par an et en séance extraordinaire si nécessaire.

2.1.2. Composition. Le CNP est présidé par le Secrétaire Général du Ministère en charge de l'Agriculture et comprend les membres suivants: i) le Représentant du Ministère en charge de l'Aménagement du Territoire; ii) le Représentant du Ministère en charge des Finances; iii) le Représentant du Ministère en charge des Travaux Publics; iv) le Chef de Région Menabe; v) le Chef de Région Melaky ; vi) le Président National du Tranoben'ny Tantsaha (Chambre de l'Agriculture); vii) le Président du Conseil d'Administration du FIFATA (Organisation paysanne faitière); viii) le Président de la Coalition Paysanne de Madagascar (Organisation paysanne faitière) et ix) le Coordonnateur du Projet (qui assure le secrétariat).

2.1.3. Responsabilités. Le CNP assurera le pilotage stratégique du Projet au niveau national et aura pour rôle: i) de veiller au respect des objectifs et de la stratégie d'intervention du Projet et à la cohérence de ce dernier avec les politiques nationales et sectorielles; ii) de garantir la coordination du Projet avec les autres programmes nationaux; iii) de faciliter la coordination entre ministères et institutions et les échanges d'informations; iv) de valider les rapports annuels techniques et financiers ainsi que les PTBA; v) de suivre l'application des recommandations des différentes missions de supervision et d'appui; et vi) de faire des recommandations sur les changements nécessaires en vue d'assurer la réalisation des objectifs du Projet.

##### 2.2 Comité régional d'orientation et de suivi (CROS)

2.2.1. Établissement. . Les CROS pour la région du Menabe et pour la région du Melaky ont été créés dans le cadre de l' AD2M. Chaque CROS se réunira en séance ordinaire une fois par an et en séance extraordinaire si nécessaire.

2.2.2. Composition. Chaque CROS sera composé des représentants au niveau régional des organisations de producteurs, des responsables des services techniques déconcentrés, des représentants des différents projets actifs dans la région. Le CROS sera présidé par le Chef de région.

2.2.3. Responsabilités. Le CROS aura pour responsabilités: i) d'assurer la cohérence entre le Projet et les orientations générales de développement de la région; ii) d'examiner les PTBA avant leur soumission au CNP; et iii) de faciliter sur le terrain la concertation avec les partenaires stratégiques en vue de promouvoir leur complémentarité et leur synergie.

### 3. Coordination du Projet

3.1. Établissement. L'UGP actuellement en place dans le cadre de l'AD2M assurera la coordination du Projet.

3.2. Composition. Le personnel de l'UGP en place sera complété pour tenir compte de l'extension dans les nouvelles communes, ainsi que la prise en charge du volet changement climatique financé par le don du Fonds fiduciaire ASAP. Le personnel supplémentaire à prévoir comprend un responsable des opérations, un responsable logistique et un spécialiste changement climatique.

3.3. Responsabilités. Les responsabilités de l'UGP sont celles prévues dans le cadre de l'AD2M auxquelles s'ajoutent des responsabilités liées au volet du changement climatique.

## B. MISE EN ŒUVRE DU PROJET ET PARTENARIAT

### 4. Approche

4.1 Le Projet adoptera une approche par « pôles de développement agricole », à savoir une approche de concentration d'investissements productifs, d'appui aux services agricoles et à l'accès aux marchés, dans des bassins prioritaires. Elle suit la logique d'intervention affinée dans le cadre d'AD2M, en intégrant l'aménagement d'infrastructures productives et l'extension des terres cultivables, la promotion d'une agriculture paysanne plus performante et tournée vers le marché, et l'organisation des producteurs. La résilience des systèmes de cultures au changement climatique sera une dimension importante du Projet.

4.2 L'approche demeurera participative et inclusive, en ce sens qu'elle responsabilise les bénéficiaires tout au long du processus (diagnostic, planification, mise en œuvre, suivi), réserve un mécanisme d'inclusion des groupes vulnérables (microprojets aux plus vulnérables, accès à la terre, crédit avec éducation) et capitalise sur les leçons apprises et les acquis d'AD2M.

### 5. Mise en œuvre

5.1. Le Projet continuera à pratiquer une politique de "faire-faire". La mise en œuvre des activités du Projet sera confiée à des organismes partenaires ou prestataires de services spécialisés (organisations non-gouvernementales de terrain (ONGT), bureaux d'études, entreprises privées, services techniques déconcentrés), selon les besoins. Au niveau des ONGT, l'effectif actuel des socio-organismes sera ajusté en tenant compte des spécificités de la zone du Projet. L'UGP sera associée à la sélection des techniciens, qui devront disposer d'une expérience pratique reconnue en développement agricole.

5.2 En outre, il est prévu que les activités du Projet soient mises en œuvre rapidement au travers de la mise en chantier d'une première vague de travaux d'aménagements hydro-agricoles et de la disponibilité des ONGT ayant déjà une bonne connaissance d'AD2M, et disposant de bonnes capacités dans la zone du Projet.

## 6. Partenariat

Les partenaires pour l'exécution du Projet seront, notamment, les suivants:

- i) l'Union Européenne pour la réhabilitation d'une portion de la route nationale tertiaire RNT8 reliant les deux chefs-lieux de régions, facilitant l'accès à des pôles d'extension prévus;
- ii) l'Agence de coopération internationale du Japon (JICA) dans les échanges et le partage des connaissances et des bonnes pratiques notamment avec le Projet PPRIZ phase II dans le domaine de la riziculture ;
- iii) le Projet d'urgence pour la sécurité alimentaire et la protection sociale (PURSAPS), financé par la Banque mondiale, et qui finance des infrastructures d'irrigation dans un district d'extension du Projet dans le Menabe;
- iv) le Programme de formation professionnelle et d'amélioration de la productivité agricole (FORMAPROD), financé par le FIDA, et qui finance déjà une partie du pôle de Maintirano;
- v) l'Office Régional de Nutrition dans le domaine de l'éducation nutritionnelle,
- vi) le Centre National de Recherche Appliquée au Développement Agricole (FOFIFA) et ses partenaires (AfricaRice notamment) et le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), dans le domaine de la recherche agricole; et
- vii) l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) dans la lutte anti-acridienne.

## Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. Affectation du produit du prêt du Fonds et du don du Fonds Fiduciaire ASAP. 1. Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le produit du prêt du Fonds et du don du Fonds Fiduciaire ASAP ainsi que le montant du prêt du Fonds et du don du Fonds Fiduciaire ASAP affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Catégorie	Montant alloué au titre du prêt du Fonds (exprimé en DTS)	Montant alloué au titre du don du Fonds Fiduciaire ASAP (exprimé en DTS)	Pourcentage
1. Consultations	6 360 000	480 000	100% HT
2. Travaux	7 240 000	1 120 000	100% HT
3. Equipements et matériel	3 320 000	1 080 000	100% HT
4. Formation	1 660 000	1 080 000	100%
5. Salaires et indemnités	2 580 000	90 000	100%
6. Coûts de fonctionnement	890 000		80% TTC ou 100% HT
Non alloué	2 450 000	430 000	
<b>TOTAL</b>	<b>24 500 000</b>	<b>4 280 000</b>	

- b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit:  
 « Equipements et matériels » inclut les moyens de transport.
2. Coûts de démarrage. Les retraits effectués afin de couvrir les coûts de démarrage concernant les catégories 1 et 6 et encourus avant l'approbation du premier PTBA, mais après l'entrée en vigueur, ne doivent pas dépasser un montant total équivalent à 100 000 USD.

### Annexe 3

#### Clauses particulières

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions générales, le Fonds peut suspendre, en totalité ou en partie, le droit de l'Emprunteur de solliciter des retraits du compte du prêt, du compte du don et du Compte de prêt du Fonds Fiduciaire si l'Emprunteur n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet:

1. Recrutement. La reconduction du personnel d'AD2M et le recrutement du personnel additionnel nécessaire se feront sur la base de contrats renouvelables ne pouvant, en toute hypothèse, excéder la durée du Projet. La sélection du personnel cadre du Projet se fera par voie d'appel d'offres national publié dans la presse selon les procédures actuelles de l'Emprunteur, excluant toute discrimination. Le recrutement et la gestion du personnel d'appui seront soumis aux procédures en vigueur sur le territoire de l'Emprunteur. Le personnel du Projet sera soumis à des évaluations de performances organisées annuellement. Il pourra être mis fin à leur contrat en fonction des résultats de ces évaluations. La décision de rompre les contrats du personnel cadre sera décidée en accord avec le Fonds.

2. Égalité. Toute discrimination fondée sur le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique ou religieuse ne sera pas admissible lors du recrutement du personnel du Projet, conformément aux lois en vigueur sur le territoire de l'Emprunteur. Cependant, l'Emprunteur s'engage, à compétence égale, à privilégier les candidatures de femmes, notamment aux postes techniques à pourvoir dans le cadre du Projet.

## Cadre logique

Synthèse	Indicateurs clés de performance (SYGRI /ASAP)	Moyens de vérification	Hypothèses (H) / Risques (R)
<b>Objectif général</b>			
Les exploitations agricoles améliorent durablement leur revenu et leur sécurité alimentaire dans les régions du Menabe et Melaky.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 57 000 ménages ont bénéficié directement des appuis du projet</li> <li>▪ Réduction de l'incidence de la pauvreté<sup>5</sup> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Menabe : de 68,5 % à 62,5 %</li> <li>- Melaky : de 73,9 % à 67,9 %</li> </ul> </li> <li>▪ Réduction de la prévalence de la malnutrition chronique<sup>6</sup> chez les enfants de moins de 5 ans (M/F) <ul style="list-style-type: none"> <li>- Menabe : de 30,3 % à 24,3 %</li> <li>- Melaky : de 41,6 % à 35,6 %</li> </ul> </li> <li>▪ Augmentation d'au moins 25 % de l'indice d'accumulation des biens des ménages bénéficiaires directs du projet</li> <li>▪ Augmentation de 50 % du revenu des bénéficiaires directs</li> <li>▪ Réduction de 4 à 2 mois de la période de soudure des bénéficiaires directs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Situation de référence</li> <li>▪ Études socio-économiques</li> <li>▪ Enquêtes anthropométriques</li> <li>▪ Enquêtes périodiques auprès des ménages</li> <li>▪ Statistiques nationales</li> <li>▪ Rapports annuels d'activités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ H. Stabilité sociopolitique dans le pays</li> <li>▪ H. Les conditions macroéconomiques s'améliorent</li> </ul>
<b>Objectif spécifique 1 :</b> Des systèmes de production des EAF performants et résilients au changement climatique sont adoptés à large échelle.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 35 000 ménages (60%) ont bénéficié des systèmes et pratiques de production résilients aux effets du CC</li> <li>▪ 15 000 producteurs ont adopté les techniques améliorées (H/F)</li> <li>▪ 40% à 60 % d'augmentation du rendement moyen des principales cultures appuyées</li> <li>▪ 37 000 tonnes de productions agricoles additionnelles au niveau de la zone d'intervention</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapport annuels d'activités</li> <li>▪ Rapport de revue à mi-parcours</li> <li>▪ Rapport annuel de sondage sur les rendements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ R. Catastrophe naturel</li> <li>▪ R. Insécurité rurale</li> </ul>
<b>Objectif spécifique 2 :</b> L'accès des producteurs aux marchés rémunérateurs dans le cadre de filières prioritaires est amélioré.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Augmentation (en %) de la valeur en USD des produits commercialisés annuellement.</li> <li>▪ Augmentation d'au moins 20 % de la marge nette des producteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Etudes &amp; enquêtes des bureaux d'études sur la commercialisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ H. Mobilisation des opérateurs privés</li> <li>▪ H. Le désenclavement est réalisé</li> <li>▪ R. Insécurité rurale</li> </ul>
<b>Produits :</b>			
<b>Composante 1 : Promotion de systèmes de production performants et résilients au changement climatique</b>			
1.1 Des infrastructures productives résilientes sont mises en place	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 25 PCD prennent en compte l'adaptation aux CC</li> <li>▪ 19 SAC prennent en compte l'adaptation aux CC</li> <li>▪ 01 SRAT prend en compte l'adaptation aux CC</li> <li>▪ 9 120 ha de périmètres hydro-agricoles aménagés</li> <li>▪ 6 470 ha additionnels de terres cultivables aménagées</li> <li>▪ 24 000 ha de terres (80%) gérées selon des pratiques résilientes</li> </ul>	Rapports annuels d'activités de l'UGP	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ H. Adhésion des communes et régions</li> </ul>

<sup>5</sup> Les valeurs de références au niveau des deux régions sont issues de l'enquête nationale pour l'évaluation des OMD (2013). L'objectif en termes de réduction de l'incidence de la pauvreté a été établi par rapport à l'objectif de l'ensemble du programme pays (COSOP 2015-2019). Par ailleurs, sur une période de 20 ans, le taux d'incidence de pauvreté à Madagascar a fluctué entre 70 à 80 % soit une variation toujours inférieure à 10 points.

<sup>6</sup> Source : enquête OMD 2013

Synthèse	Indicateurs clés de performance (SYGRI /ASAP)	Moyens de vérification	Hypothèses (H) / Risques (R)
	aux effets du CC		
1.2 Les producteurs sont organisés	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 27 000 producteurs membres d'AUE, AEL et OP appuyés par le projet</li> <li>▪ 13 000 producteurs membres d'AUE, AEL et OP ont bénéficié de formation</li> <li>▪ 80 % des AUE, AEL et OP appuyés ont atteint un niveau de maturation "avancé"</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapport annuels d'activités</li> <li>▪ Rapport d'évaluation annuel des OP</li> </ul>	
1.3 Des services d'appui à la production de qualité sont disponibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 20 guichets fonciers opérationnels</li> <li>▪ 12 000 certificats fonciers délivrés (conjoint)</li> <li>▪ 7 800 hectares de terres sécurisés (foncier)</li> <li>▪ 8 000 ménages ont un droit sécurisé à la terre</li> <li>▪ 250 tonnes de semences de qualité produites</li> <li>▪ 11 boutiques d'intrants fonctionnels</li> <li>▪ 5 ateliers de fabrication de petits matériels agricoles en place</li> <li>▪ 14 700 producteurs encadrés dans les CEP (dont 30 % femmes et 30% jeunes)</li> <li>▪ 28 couloirs de vaccinations construits</li> <li>▪ 4 700 personnes vulnérables appuyés par les MP (50 % de femmes)</li> <li>▪ 7 CSA appuyés</li> <li>▪ Montant en USD des financements des demandes par le FRDA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapports annuels des GF/CRIF</li> <li>▪ Rapports annuels des VMS</li> <li>▪ Rapports annuels des FRDA</li> <li>▪ Rapports annuels d'activités des ONGT et de l'UGP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ H. Mobilisation des opérateurs privés</li> </ul>
<b>Composante 2 : Appui à l'accès aux marchés et aux opportunités économiques</b>			
2.1 Des infrastructures de désenclavement et de stockage sont en place	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 22 km de pistes rurales réhabilitées</li> <li>▪ 09 embarcadères construits</li> <li>▪ 24 construits bâtiments (stockage, conditionnement)</li> </ul>	Rapports annuels d'activités de l'UGP	H. Les communes sont impliquées
2.2 Le partenariat OP/OM est promu	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 50% des producteurs bénéficiaires d'appui sur les spéculations de rente sont membres d'une OP commercial (H/F)</li> <li>▪ 80 % des OP commerciales ont atteint un niveau de maturité "avancé"</li> <li>▪ 700 tonnes/an de produits commercialisés via le partenariat OP/OM</li> <li>▪ 17% des producteurs bénéficiaires d'appui sur les spéculations de rente sont impliqués dans le partenariat OP/OM</li> </ul>	Rapports annuels d'activités de l'UGP	H. Le dialogue OP/OM est établi
2.3 Des services financiers de proximité sont opérationnels et accessibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 7 nouvelles caisses IMF ouvertes</li> <li>▪ 4 600 nouveaux membres actifs/bénéficiaires des IMF (40 % de femmes)</li> <li>▪ PAR (30j) des IMF appuyés inférieur à 5 %</li> <li>▪ Taux de pénétration</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapports annuels des IMF partenaires</li> </ul>	H. Adhésion des IMF